

Image not found or type unknown



Partage des biens d'une sci

Par manu48, le 06/09/2013 à 10:43

Bonjour,

Je fais partie d'une sci où les relations humaines sont devenues tendues.

J'ai autoconstruit la maison dont je suis locataire pour la sci.

Dès 2017, le prêt qu'a contracté la sci sera remboursé et les actionnaires pourront se partager le bien.

Est-il possible que les actionnaires signent dès maintenant un document certifiant que la maison me sera octroyée en plus des parts que je possède ?

Merci d'avance.